



FFvolley

COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

PROCES-VERBAL N°6 DU 12 MAI 2021

SAISON 2020/2021

Présents :

Pierre SARRAMAIGNA, Président

Membres de la CCEE : Zélie AMARD, Rachel BRUYERE, Rachid CHIKOUCHE, Jean MARTIN, Benoît OGNIER, Eric SAGOT, Julien VERNEY

DTN avec voix consultative : Jean-Marc DUVETTE, Michel LEVI DI LEON, Nicolas SAUERBREY

Secrétaire CCEE : Laurence PLASSE

Excusés :

Frédéric GUERIN, Houssam ZERIZER

Le mercredi 12 mai 2021 de 20h00 à 22h58, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation régulière par visioconférence.

Le Président, M. Pierre SARRAMAIGNA, donne lecture de l'ordre du jour, ce dont la commission lui donne acte.

1. INFORMATIONS

M. Houssam ZERIZER donne sa démission pour raisons professionnelles.

Informations concernant la future organisation de la FFvolley. Cette organisation devra être approuvée en Assemblée Générale.

2. CONTROLE DE CONFORMITE DES CLUBS LNV ET ÉLITE

Suite au contrôle de conformité, une actualisation de la liste des entraîneurs et des conformités a été faite par Nicolas SAUERBREY.

Ne sont pas en règle actuellement, les entraîneurs ci-dessous :

LAF

RC CANNES → SCHIAVO Filippo

La CCEE signale que sa carte pro est sans prérogatives d'exercice DESJEPS et que l'entraîneur ne s'est pas inscrit cette année en DESJEPS, donc non-conformité (24 matchs x 800 euros = 19 200 euros).

SAINT-CLOUD PARIS SF → BORCIC Nikola

La CCEE signale qu'il ne s'est pas inscrit en DESJEPS et que sa carte pro à les prérogatives DEJEPS, donc non-conformité (23 matchs x 800 euros = 18 400 euros).

LAF Adjoints

BEZIERS VB è GRIBOFF Pablo

La CCEE informe que cet entraîneur n'a aucun diplôme d'état pour exercer en Pro et que son dossier ARQUEDI est sans résultat depuis 2 ans, donc non-conformité (24 matchs x 400 euros = 9 600 euros).

ISTRES VOLLEY → TAVARES SOUSA David

La CCEE informe que cet entraîneur n'a aucun diplôme d'état pour exercer en Pro mais s'est inscrit au DEJEPS à CHATENAY sur la session 2021/2022.

PAYS D'AIX VENELLES VB → PEJOVIC Danilo

La CCEE informe que cet entraîneur n'a aucun diplôme d'état pour exercer en Pro mais s'est inscrit au DEJEPS à CHATENAY sur la session 2021/2022.

LAM

NANTES REZE METROPOLE VOLLEY → BERTINI Fluvio

La CCEE demande que le club lui fournisse la carte pro ainsi que les prérogatives d'exercice DESJEPS. Vous devez nous fournir votre carte pro avec les prérogatives.

NICE VOLLEY-BALL → PERIS Ratko

La CCEE informe que le stage FCP du 21 novembre 2019 comptant pour la saison 2019/2020, ne peut être validé tant que les frais pédagogiques dus (600 euros) ne seront pas soldés sinon non-conformité (26 matchs x 800 euros = 20 800 euros).

LAM Adjoints

STADE POITEVIN VOLLEY BEACH → MASCIA Stefano

La CCEE informe que cet entraîneur n'a aucun diplôme d'état pour exercer en Pro ni de Carte Pro. Il faut nous fournir votre carte pro avec prérogatives DEJEPS sinon non-conformité (26 matchs x 800 euros = 20 800 euros).

ELITE Féminine

MICHELET HALLUIN → FROMENT Jérôme

La CCEE lui avait accordé l'autorisation d'entraîner sous réserve de finaliser sa formation en juin 2021. Donc non-conformité (5 matchs x 240 euros = 1 200 euros).

ELITE Féminine B

USM MALAKOFF → GAYOL Vivien

Page 2 sur 4

La CCEE lui avait accordé l'autorisation d'entraîner sous réserve de finaliser sa formation en juin 2021. Donc non-conformité (5 matchs x 240 = 1 200 euros).

ELITE Masculine B

PUC → TRAVERS Joris

La CCEE informe qu'il lui manque l'Etape 1 du DEE1 et le diplôme d'Etat, donc non-conformité (2 matchs x 240 = 720 euros).

3. REGLEMENTS CCEE, RPE, DAF

La commission a fait une lecture de tous les règlements et a identifié les points de convergence et de divergence entre les textes afin d'y apporter une cohérence d'ensemble.

MM. LEVI DI LEON et VERNEY ont étudié la mise en conformité.

Modifications à apporter au règlement de la CCEE :

« Il faut qu'il y ait 2 entraîneurs avec les diplômes suivants : un entraîneur avec 1^{ère} étape du DNE1 VB et un entraîneur titulaire du module « Educateur VB » ou un module « Jeunes. »

Niveau équipe 1 du GSA	Diplôme requis par 1 entraîneur du GSA (ou entrée en formation)	FCA ou FCP pour l'entraîneur principal	Autre(s) entraîneur(s) diplômé(s) ou en formation (« Certificat d'Éducateur du DRE1 VB »)	Entraîneur(s) titulaire(s) ou suivant 1 module « Accueil et Formation des Jeunes du DRE2 VB » ou 1 autre module du DRE2 VB
N3	1 ^{ère} étape DNE1 VB (modules 1, 2 et stage CRE)	FCA de moins de 4 ans	1	1
N2	DNE1 VB	FCA de moins de 3 ans	1	1
ELITE	DNE1 VB + 1 ^{ère} étape du DEE1 VB (modules 1,2 et 3)	FCP de moins de 2 ans	2	2
LNV	DES JEPS VB + DEE1 VB	FCP annuelle	3	3

Formation Continue Amateur

La FCA concerne l'entraîneur ayant le plus haut diplôme. Comme les conformités ont été élargies au staff (CF : tableau ci-dessus), la FCA devrait également concerner l'ensemble des entraîneurs du club (1 à minima), avec, qui plus est, une récurrence annuelle et bonification DAF.

4. PLAN D'ACTION

Actuellement, il manque les objectifs à définir et les démarches à faire.

Groupes de travail afin de finaliser les plans d'actions à proposer à la prochaine Assemblée Générale.

DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION FÉDÉRALE

- Rachel BRUYÈRE, Rachid CHIKOUCHE, Jean MARTIN

□ DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES TRANVERSALES ET SPÉCIFIQUES DES ACTEURS DU VOLLEY POUR REpondre A LEURS BESOINS

- Rachid CHIKOUCHE, Eric SAGOT, Julien VERNEY

□ CRÉER ET PÉRENNISER DES EMPLOIS POUR TOUS LES MEMBRES, SUR LES TERRITOIRES

- Éric SAGOT, Pierre SARRAMAIGNA

□ GARANTIR LA RÉUSSITE DE L'APRÈS-VOLLEY POUR TOUS

- Rachel BRUYÈRE, Frédéric GUÉRIN

□ ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE DES STRUCTURES MEMBRES DE LA FFVOLLEY

- Frédéric GUÉRIN, Éric SAGOT, Pierre SARRAMAIGNA

Les items « REPÉRER, ATTIRER ET INTÉGRER LES FUTURS PROFESSIONNELS ET BENEVOLES » et « GARANTIR UNE ACTUALISATION DES COMPÉTENCES MÉTIERS DES ACTEURS SALARIÉS » seront traités dans les groupes Compétence et Emploi.

Fin de cette session à 23h00.

Le Président de la CCEE
Pierre SARRAMAIGNA

La Secrétaire de Séance
Laurence PLASSE